

PLAINE, OVIN SPÉCIALISÉ, HERBASSIER STABILISÉ EN PLAINE

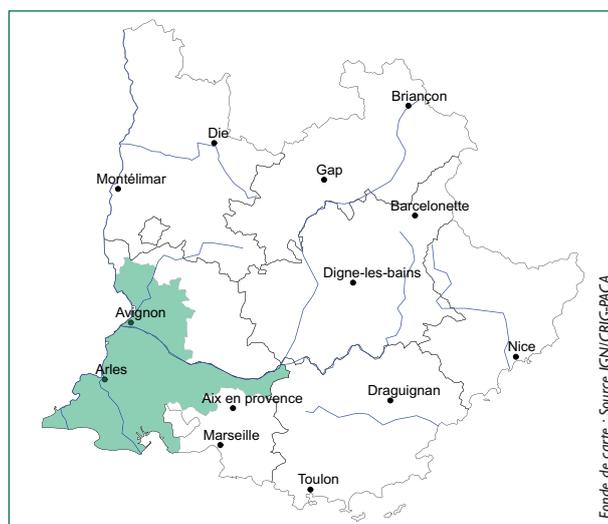
Conjoncture 2010/2011

En Basse Provence, un éleveur entrepreneur de garde en montagne, avec un troupeau transhumant de 800 brebis, une production variée d'agneaux semi-finis et d'agnelles de reproduction, un troupeau au pâturage intégral très économe sur le distribué.

Caractéristiques générales du système et sa localisation

Dans le Sud-Est, ce système est localisé en zone de plaine, essentiellement dans les basses vallées de la Durance, du Rhône, à l'Ouest du département des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

C'est un système d'élevage spécialisé, fondé sur la pâture tout au long de l'année de surfaces herbagères et pastorales variées des plaines de basse Provence et des collines qui les avoisinent, et des pelouses alpines où les troupeaux transhument systématiquement en été. Dans ce type d'exploitation, l'accès au foncier reste précaire. Il repose sur des achats d'herbe sur pied ou des locations de places d'herbe plus ou moins pérennes autour d'un noyau de quelques dizaines d'hectares en propriété ou en fermage à bail. L'été venu, l'absence de la contrainte des récoltes de foin permet à ces éleveurs de garder eux-mêmes leur troupeau sur l'estive collective où ils ont placé leurs bêtes, ce qui leur apporte un complément de revenu appréciable. Les troupeaux, toujours d'effectifs conséquents de 600 à plus de 1500 brebis, sont de race locale adaptée à la grande transhumance, très souvent de souche Mérinos d'Arles. Calé sur la descente d'estive, l'agnelage d'automne est dominant, afin de profiter au mieux



Fonde de carte : Source IGN/CRIG-PACA

> Zone de présence

de la ressource sûre que constitue le pâturage des regains des prairies de plaine pour assurer la lactation. Pour ces systèmes d'élevage fondés sur des pratiques d'élevage extensives, seul le faible niveau des charges de structure permet d'espérer une bonne efficacité économique malgré le niveau limité de la productivité animale.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1,2 UMO
- 800 Brebis
- 80 ha de SAU dont 68 ha de 4^{ème} coupe
- 40 ha de Campas
- 140 ha de Coussouls
- Estive collective

> Les produits et ventes

- 660 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 3 mois d'activité salariée pour la garde en montagne du troupeau collectif



Le territoire de l'exploitation

Les 12 ha de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont des prairies naturelles permanentes irriguées regroupées autour de la bergerie principale où se déroule l'agnelage et qui constituent le noyau foncier autour duquel l'éleveur a réussi à stabiliser son activité. L'absence de récolte de foin permet à l'éleveur de travailler comme berger d'estive pour le groupement pastoral où il a placé ses bêtes. Outre l'estive et sa place d'herbe stabilisée, l'éleveur valorise par le pâturage d'importantes surfaces de parcours de proximité avec des systèmes de locations annuelles plus ou moins précaires. Le territoire pastoral de l'exploitation est très varié : des pelouses alpines aux milieux naturels emblématiques de la basse Provence (Coussouls de Crau, Collines des Alpilles), auxquels viennent s'ajouter des locations d'herbes plus ou moins cultivées (Campas, friches herbassées) et au rang desquelles on retrouve les 4^{èmes} coupes de foin de Crau. L'ensemble des zones pastorales exploitées par ce système est aujourd'hui compris dans des espaces naturels protégés (zone Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale, Parc Naturel Régional), ce qui permet à cet élevage d'accéder à des MAEt (Mesure Agri-Environnementale territorialisées). Le territoire pastoral de l'exploitation est structuré en quatre ou cinq places distantes de quelques kilomètres et équipées pour certaines de bergerie. Le recours au gardiennage ou à des parcs mobiles est obligatoire, en toutes saisons. Il n'y a guère de possibilité de parcs fixes faute d'une maîtrise suffisante du foncier et des contraintes liées au multi-usage. L'alpage est collectif, et distant de quelques centaines de kilomètres du siège de l'exploitation. Il nécessite une transhumance en camion. Il est géré par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323 C, en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

La main-d'oeuvre et le travail

L'éleveur travaille à temps plein sur l'exploitation. Son conjoint l'aide sur l'administratif et pour quelques gros chantiers sur le troupeau. Pour la tonte, il est fait appel à des tondeurs. L'automne, l'éleveur embauche un salarié pour l'aider pendant l'agnelage. La taille du troupeau et l'éloignement des différentes places des 4^{èmes} coupes rendent cette période délicate en terme de temps de travail. L'été, il garde lui-même le troupeau collectif en estive ce qui lui apporte un complément de revenu non négligeable. En intégrant le travail de garde sur l'estive, on estime la main-d'œuvre totale à 1,2 UMO pour 1 UMO familiale rémunérée. La contrainte permanente du gardiennage impacte la durée du temps de travail journalier qui est importante tout au long de l'année et ne laisse pratiquement pas de temps disponible. Avec une approche de type Bilan Travail on l'estime à 400 heures de Temps Disponible Calculé concentrées de décembre à mars.

Matériels, bâtiments, équipements

Le parc de bâtiments et de matériel est réduit.

Les bergeries sont équipées sommairement. Sur la place centrale, le noyau stabilisé, si l'éleveur est fermier cela peut être une bergerie en dur de l'ordre de 350 m². Dans le cas d'un achat de quelques hectares de foncier, sans bâtiment, c'est un investissement dans un tunnel d'élevage qui a été réalisé. D'autres bergeries en dur sont louées avec les places de 4^{ème} coupe. Elles sont utilisées par l'éleveur qui y emmène des lots de brebis homogènes au fur et à mesure de l'avancée de l'agnelage. Le peu de matériel de l'exploitation est en propriété, c'est du matériel d'occasion : un tracteur de 75 CV, un gyrobroyeur, des clôtures mobiles électriques, des tonnes à eau, une fourgonnette bétailière, un utilitaire et un 4x4 ainsi qu'un parc de tri et de contention mobile.



La conduite de l'alimentation

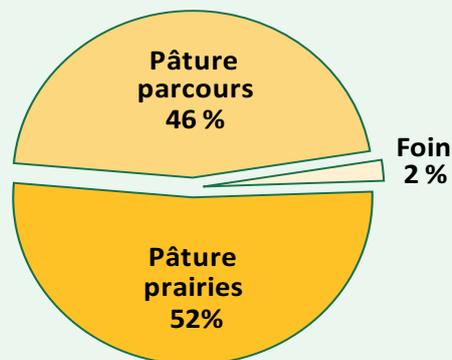
Ce système très économe sur l'alimentation distribuée repose sur une contribution globalement équilibrée entre les ressources pastorales et les surfaces fourragères cultivées que sont les 4^{èmes} coupes des prés de Crau pâturés en automne et en hiver.

La conduite des agneaux est identique pour les deux périodes d'agnelage. Les agneaux sont élevés sous leur mère et la suivent au pâturage en toutes saisons, y compris à l'estive. Ils sont nourris exclusivement à l'herbe et n'ont aucune complémentation spécifique. L'objectif de l'éleveur est de ne pas avoir à finir des agneaux en bergerie ce qui nécessiterait de la place et surtout des achats d'aliment conséquents.

On peut séquencer ainsi la conduite du pâturage en trois grandes périodes, toutes fondées sur le gardiennage et la mobilité du troupeau. L'été, estive dans les Alpes, avec la grande transhumance. L'automne et l'hiver, les gains des prés irrigués de Crau sont des ressources sûres et très riches qui constituent une pâture de choix pour la réalisation de l'agnelage principal dans d'excellentes conditions. Le printemps, à partir de fin février et jusqu'au départ en estive, les brebis pâturent des ressources variées : Coussouls de Crau, friches herbassées et prairies cultivées. Dans ce système, très pâturant, et directement soumis aux aléas climatiques, la mobilité du troupeau liée au

En quelques chiffres...

> Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (par brebis)

- 20kg de foin / brebis
- 2,5kg de grain / brebis
- Pas de distribué aux agneaux

gardiennage est un atout qui permet aux éleveurs de trouver localement des solutions de repli pour se dépanner en cas de manque d'herbe. Des achats de foin ou la réduction du troupeau par une vente d'agnelles plus importante constituent des solutions ultimes.

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois		DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC			
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Lactation		Vide	PREPARATION LUTTE ET LUTTE		Gestation		fin gesta	AGNELAGE/LACTATION							
	MISES BAS DE FIN D'HIVER	Gestation		fin gesta	AGNELAGE/LACTATION		vide		PREPARATION LUTTE ET LUTTE		Gestation						
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE																
	4 ^{ème} COUPE FOIN DE CRAU																
	SURFACES FOURRAGERES																
	CAMPAS																
	COUSSOULS																
	ESTIVE																

Tout le troupeau, mené en un seul lot, passe tout l'hiver en Crau, au pâturage sur les 4^{èmes} coupes. La distribution de foin est réduite aux cas de nécessité.

Tout le troupeau est regroupé en estive. Les agneaux nés au printemps suivent leur mère à la montagne.

Autour de l'agnelage, les brebis sont rentrées une ou deux journées en bergerie, puis elles ressortent au pâturage avec leurs agneaux.



Les surfaces

Avec seulement 12 ha de SAU composée uniquement de prairies naturelles, la conduite des surfaces fourragères cultivées est très simplifiée : pas de labour pas de travail du sol, une fertilisation raisonnée. Toutes les façons culturales et les récoltes sont effectuées à façon par un producteur de foin voisin.

Conduites comme des prairies de Crau, les prairies sont pâturées une première fois au printemps par les allaitantes, puis fauchées deux fois dans l'été. Enfin la 4^{ème} coupe est pâturée à l'automne et en hiver. Le foin récolté est en partie consommé par le troupeau, le reste est laissé en contrepartie du travail à façon. Les prés sont irrigués par submersion (irrigation gravitaire) tous les 10 jours sauf pluies conséquentes, à partir de mars et jusqu'à fin septembre.

Tout le troupeau passe l'automne et l'hiver sur les regains de prés loués à des producteurs de foin en complément des 12 ha en propriété. 68 ha d'herbe sont ainsi loués temporairement, d'octobre à février, l'éleveur devant libérer ces surfaces au 15 février afin de ne pas compromettre les récoltes en foin à venir.

C'est au printemps, à partir de fin février jusqu'au départ en estive, qu'un certain nombre de variantes non décrites dans ce cas-type peuvent exister. La recherche des surfaces pastorales « naturelles » constitue cependant le dénominateur commun de cette période de pâturage : collines, friches, coussouls sont ainsi sollicités suivant les opportunités de chacun.

En quelques chiffres...

> Fertilisation par ha de SAU

- 100 unités de P et de K
- 8 tonnes de fumier

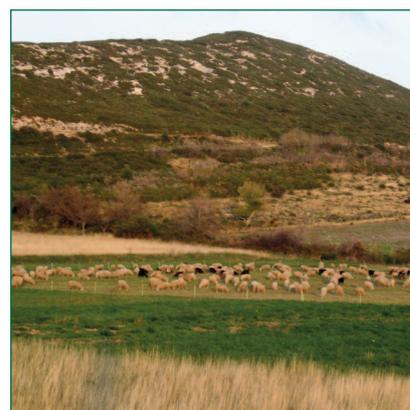
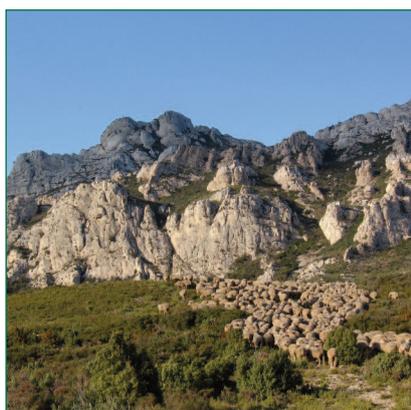
> Ratios surface par brebis

- 1,2 ha de parcours / brebis
- 0,1 ha de SFP / brebis

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,5 UGB / ha
- SFT : 0,5 UGB / ha

Ces surfaces ne font l'objet d'aucune intervention ou aménagement particulier. Les Coussouls sont soumis à un cahier des charges particulier sur les pratiques de pâturage, en lien avec l'engagement de ces surfaces steppiques remarquables dans une mesure type Mesure Agri-Environnementale territoriale (MAEt). Les sécurités alimentaires sont vitales dans ce système extensif pâturant sur des milieux pastoraux. Elles reposent sur un disponible en surface légèrement surdimensionné dans la mesure du possible. L'objectif poursuivi est de ne pas avoir à recourir à une complémentation.



Le bilan économique 2010/2011

En basse Provence, les années climatiques 2010 et 2011 ont été relativement correctes malgré un printemps 2011 assez sec. Concernant le marché, l'export vers l'Italie des agneaux vifs légers ont été moins porteur en 2010 en termes de prix et de volumes. Sur le marché des agneaux lourds, après un premier trimestre 2011 peu porteur, les prix sont remontés sans permettre une forte augmentation par rapport à 2010, hormis pour les tardons avec des ventes bien positionnées par rapport à la fête de l'Aïd. Peu consommateur d'intrants, ce système n'est pas très impacté par l'augmentation générale du prix des matières premières et des intrants. L'ensemble des soutiens et les compensations perçus au titre de la PAC pèsent toujours très fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Si l'année 2010 avait été très favorablement marquée par les conséquences du rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins, l'année 2011 s'est poursuivie dans la continuité, sans nouvelles modifications de ce point de vue.

La perception de ces soutiens est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre

dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les Droits à Paiement Unique (DPU) qui sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009. L'aide ovine (AO) qui s'est substituée à la prime brebis chèvre (PBC).

Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.

- les primes à l'herbe agri environnementales (PHAE individuelle et collective) qui sont perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

- les Mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) souscrites par les éleveurs qui rémunèrent par contrat un service environnemental particulier rendu par l'élevage sur des milieux naturels remarquables. Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 8% en 2010 et de 9 % en 2011.

> Le compte de résultat 2010/2011

	2010	2011	Evolution
PRODUITS	120 200 €	122 400 €	2 %
Produits ovins	46 400 €	48 900 €	5 %
Dont vente agneaux	43 800 €	46 200 €	
Dont autres produits	3 359 €	3 460 €	
Dont achat reproducteurs	- 700 €	- 721 €	
Gardiennage en montagne	6 100 €	6 200 €	2 %
Primes et soutiens de la PAC	67 700 €	67 300 €	- 1 %
Dont DPU	27 100 €	27 100 €	
Dont Aides ovines	15 700 €	15 700 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	13 000 €	13 000 €	
Dont MAEt	14 950 €	14 950 €	

Régime fiscal : Réel simplifié

	2010	2011	Evolution
CHARGES	87 200 €	88 900 €	2 %
Charges opérationnelles ovines	46 300 €	47 300 €	2,1 %
Dont charges d'alimentation	33 000 €	33 300 €	
Dont charges de SFP	3 300 €	3 700 €	
Dont charges diverses	10 100 €	10 300 €	
Gardiennage en montagne	0 €	0 €	0 %
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	32 400 €	33 200 €	2 %
Amort. et frais financiers	8 400 €	8 400 €	
Annuité des emprunts	5 200 €	5 200 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	41 400 €	41 900 €	1 %
REVENU DISPONIBLE	36 200 €	36 700 €	1 %
RESULTAT COURANT	33 000 €	33 500 €	1 %

> Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

Ce système pastoral et extensif se caractérise fort logiquement par la faiblesse de son produit ovin qui est compensée par des charges totales tout aussi modestes. Les charges de structure sont particulièrement faibles que ce soit l'amortissement ou les autres charges en lien principalement à de très faibles charges de mécanisation et de bâtiments. C'est à ce niveau que l'écart de compétitivité se fait avec les autres systèmes. Le complément de revenu du gardiennage en estive et un niveau de primes important permis par l'accès aux MAEt explique que l'EBE et le résultat courant dégagé par unité de main-d'œuvre soient d'un niveau supérieur aux autres systèmes. Peu d'évolutions à noter entre 2010 et 2011 dans ce système avec in fine un maintien du revenu à l'identique.

> Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

La relative faiblesse de la valorisation de l'agneau couplée à une productivité très modeste, induisent un produit ovin par brebis nettement inférieur à celui des autres systèmes ovins viande décrits dans ce dossier. Bien que très économe sur le distribué et les achats d'aliments, ce système subit des charges opérationnelles d'un niveau relativement élevé en lien avec le coût de la location des places de pâturage et de la pratique de la grande transhumance. Au final, même si elle est en très forte augmentation en 2010, la marge brute hors prime dégagée par brebis reste d'un très faible niveau, l'accès aux MAEt et aux PHAE individuelles et collectives, non comptabilisées dans la marge brute hors primes de l'atelier, constituent pour ces élevages très pastoraux un puissant levier de réduction du coût de l'accès à l'herbe.

En quelques chiffres...

	2011	% évolution 2010/2011
Charges structure / ha SAU	3 645 €	2 %
Charges structure / brebis	51 €	2 %
Primes / produit brut	55 %	- 1,3 %
EBE / produit brut	34 %	- 0,2 %
Annuité / EBE	12 %	- 0,1 %
Revenu disponible / UMO	36 700 €	1 %
Résultat courant / UMO	33 500 €	1 %

En quelques chiffres...

	2011	% évolution 2010/2011
Effectif brebis	800	
Agneaux produits / brebis	0,83	
Valoris moy de l'agneau	82 €	5,5 %
PB hors primes / brebis	61 €	5,4 %
Charges opé / brebis	59 €	2,1 %
Dont alim directe / brebis	42 €	0,9 %
Dont surf fourrag / brebis	4,6 €	13,2 %
Dont frais divers / brebis	12,9 €	2,5 %
MB hors primes / brebis	2,0 €	

> Petit lexique des termes économiques

Produits ovins : Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles : Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge Brute ovine hors prime (MB hors primes) : Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles : Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité : Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement : Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible : C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant : C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Perspectives et enjeux

Ces types d'élevages sont confrontés à de fortes contraintes :

- La présence permanente au troupeau en lien avec le gardiennage,
- La gestion en direct des aléas fonciers et climatiques,
- La nécessité de vendre soi-même une production peu prisée par les filières de commercialisation organisées,
- Des difficultés à s'insérer dans le cadre administratif des règlements de la PAC, en raison de leur modalité d'accès au foncier : les surfaces en location temporaire ou précaire étant difficilement prises en compte dans les déclarations de dossier pour les demandes de primes.

En matière de débouchés pour la vente des agneaux, ces élevages sont très dépendants de la fête de l'Aïd, calée sur le calendrier lunaire et dont l'avancée chaque année de la date anniversaire complique les modalités de mise en marché des agneaux. Par contre, à condition de travailler sur la qualité génétique des animaux, ces élevages sont bien adaptés techniquement et structurellement à la production de femelles de reproduction de qualité à un prix compétitif ce qui leur permet une diversification des débouchés.



ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Fanny SAUGUET - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
Jean-François BATAILLE - Institut de l'Elevage

Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Elevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce document est téléchargeable sur le site : www.idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes
 Avec la coordination régionale de la Maison Régionale de l'Elevage et de Rhône-Alp'Elevage



Avril 2012

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 11 56 002